

Règlement financier 2010-2011

1. Méthodes de paiement

A) par chèque au nom du « Lycée Français de Toronto »

B) par virement bancaire. Prière de contacter Samia Farahat au 416 924 1789 poste 229 - samia.farahat@lft.ca

2. Frais de scolarité (Tous les montants sont en monnaie canadienne)

Les frais de scolarité représentent **uniquement l'inscription aux programmes scolaires du LFT. Ils ne comprennent pas les livres, les frais d'examens, le service de garde après l'école, l'étude surveillée, les clubs, les sorties, les activités sportives, le transport ou les repas.**

Maternelle	12 926 \$
CP au CM2	12 926 \$
6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	14 022 \$
Seconde	14 458 \$
1 ^{ère} et terminale	15 122 \$

3. Options de Paiement

PLAN A- Paiement EN UNE SEULE FOIS versé avant le 15 avril 2010

Maternelle	12 926 \$
CP au CM2	12 926 \$
6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	14 022 \$
Seconde	14 458 \$
1 ^{ère} et terminale	15 122 \$

PLAN B- QUATRE versements égaux en chèques postdatés au 15 avril, 15 juillet, 15 septembre et 15 novembre 2010, pour un montant de:

Maternelle	13 440 \$	(soit 4 chèques de 3 360 \$ chacun)
CP au CM2 (Grades 1 à 5)	13 440 \$	(soit 4 chèques de 3 360 \$ chacun)
6 ^{ème} à la 3 ^{ème} (Grades 6 à 9)	14 560 \$	(soit 4 chèques de 3 640 \$ chacun)
Seconde (Grade 10)	15 000 \$	(soit 4 chèques de 3 750 \$ chacun)
1 ^{ère} et terminale (Grades 11 et 12)	15 680 \$	(soit 4 chèques de 3 920 \$ chacun)

PLAN C- 12 versements égaux en chèques postdatés du 15 avril 2010 au 15 mars 2011, pour un montant de:

Maternelle	13 695 \$	(soit 12 chèques de 1 142 \$ chacun)
CP au CM2 (Grades 1 à 5)	13 695 \$	(soit 12 chèques de 1 142 \$ chacun)
6 ^{ème} à la 3 ^{ème} (Grades 6 à 9)	14 810 \$	(soit 12 chèques de 1 235 \$ chacun)
Seconde (Grade 10)	15 260 \$	(soit 12 chèques de 1 272 \$ chacun)
1 ^{ère} et terminale (Grades 11 et 12)	15 935 \$	(soit 12 chèques de 1 328 \$ chacun)

Réduction des frais de scolarité

Lorsque trois enfants ou plus de la même famille fréquentent le LFT en même temps, un **rabais de 25%** est consenti pour la **3ème** inscription et les inscriptions suivantes. Cette réduction est accordée pour les frais de scolarité du plus jeune enfant.

4. Frais de garderie et d'étude pour 2010-11

Les classes de la maternelle au CM2 se terminent à 15h15.

Jours par semaine	Frais Annuels			
	4 ou 5 jours	3 jours	2 jours	1 jour
Garderie (15h30 – 16h30)	600 \$	500 \$	350 \$	200 \$
Garderie (15h30 – 18h)	1000 \$	900 \$	750 \$	400 \$
Etude surveillée (15h30 – 16h30)	1350 \$	1200 \$	900 \$	500 \$
Etude surveillée + garderie (15h30 – 18h)	1950 \$	1600 \$	1150 \$	650 \$

Options de paiement :

A) Une remise de 10% est accordée pour tout paiement unique reçu **avant le 30 septembre 2010**.

B) Trois paiements égaux au 30 septembre 2010, 15 janvier et 15 avril 2011.

Garderie exceptionnelle: 12 \$ par heure

Etude exceptionnelle: 18 \$ par heure

Pénalités de retard: 1 \$ la minute, immédiatement après la fin du service (16h30 ou 18h)

Pour toute information, contacter Corentine: 416 924 1789 poste 226 - corentine.benoist@lft.ca

5. Frais de transport pour 2010-11

Bus centre ville (Bay et St Joseph): 600 \$ par an

Navette (station de métro St Clair West): 250 \$ par an

Les places sont limitées et les demandes seront acceptées dans la limite des places disponibles. Pour toute information, contacter Corinne Nash: 416 924 1789 poste 233 - corinne.nash@lft.ca

6. Nouvelle inscription

200 \$ non remboursables de frais de dossier doivent accompagner la demande d'inscription.

Dès que l'admission est confirmée, un dépôt de 2 000\$ (voir paragraphe 12) et les frais de scolarité sont requis.

Réservation d'une place pour un élève hors du Canada au moment de son inscription

Pour réserver une place pour un élève hors du Canada au moment de son inscription, il est nécessaire de verser au Lycée un montant équivalent à 4 000 dollars canadiens. Un réajustement comptable sera effectué à l'arrivée de l'élève. Une pénalité de 10% sera retenue pour toute annulation survenant après la réservation.

Inscription en cours d'année

Les frais de scolarité d'un élève inscrit en cours d'année sont calculés au **prorata** de l'option de paiement du **Plan B**. Tout mois commencé est dû.

7. Modalités de paiement des boursiers de l'État français

Les élèves de nationalité française immatriculés au consulat général de France à Toronto, inscrits au Lycée Français et qui répondent aux critères de la commission nationale des bourses, peuvent demander une aide financière auprès du gouvernement français.

Pour les parents « nouveaux boursiers », 200\$ non remboursables de frais de dossier et 2 000\$ de dépôt remboursables au départ de l'élève sont payables à la 1^{ère} inscription.

Dès que l'admission est confirmée par le lycée, 300\$ par mois et par enfant sont payables à partir du 15 avril 2010 et ceci jusqu'à l'obtention de la bourse. Un réajustement comptable sera effectué à la réception de l'avis officiel de la commission des bourses. Dans le cas d'un avis défavorable du service des bourses, le montant total de l'option de paiement du **Plan A** est dû à l'établissement.

En cas de désistement, la somme versée sera remboursée en totalité sans pénalité.

Pour les **parents déjà boursiers** en 2009/2010, les paiements de 2010/2011 continueront à être effectués dans les mêmes conditions. Un réajustement comptable sera effectué à la réception de l'avis officiel de la commission des bourses.

8. Modalités de paiement des élèves inscrits en classe de 2^{nde}, 1^{ère} ou terminale et bénéficiant d'une prise en charge de l'État français des frais de scolarité

Pour bénéficier de cette prise en charge, l'élève doit être immatriculé au consulat général de France à Toronto et résider avec ses parents. Un dossier de demande de prise en charge doit être impérativement rempli et remis à l'établissement dans la limite des dates établies par le consulat. Les parents doivent vérifier leur admissibilité en contactant les services consulaires à Toronto (christine.bertrand@diplomatie.gouv.fr ou 416 847 1886).

200\$ non remboursables de frais de dossier et 2 000\$ de dépôt remboursables au départ de l'élève sont payables à la 1^{ère} inscription.

300\$ par mois et par enfant sont requis à partir du 15 avril 2010 pour les élèves bénéficiant de cette prise en charge et ceci jusqu'à l'obtention de l'avis officiel des services consulaires. Dans le cas d'un avis défavorable du service des bourses, le montant total de l'option de paiement du **Plan A** est dû à l'établissement.

9. Frais d'examen

Pour les élèves de 3^{ème}, 1^{ère} et Terminale, des frais d'examens variant chaque année seront demandés lors de l'inscription aux épreuves.

10. Obligation de paiement et pénalités

La présence d'un élève au Lycée implique l'acceptation du règlement financier du LFT. Les chèques seront déposés en banque à la date indiquée sur le chèque. Des frais de **50\$** par chèque sans provision seront facturés. Un chèque sans provision entraînera pour tout paiement futur une demande automatique de chèques certifiés ou de versement direct sur le compte du Lycée.

Si un compte n'est pas en règle au 1^{er} septembre 2010, l'élève ne sera pas accepté en classe à la rentrée.

Si un compte n'est pas en règle au 1^{er} décembre 2010, l'élève ne sera pas autorisé à revenir au Lycée à partir du 1^{er} janvier 2011.

Si un compte n'est pas en règle au 1^{er} mars 2011, l'élève ne sera pas autorisé à revenir au Lycée à partir du 1^{er} avril 2011.

Le fait qu'un élève ne soit pas autorisé à revenir au Lycée ne modifie en aucune façon ses engagements financiers envers le Lycée. Le Lycée n'acceptera pas de négocier le paiement partiel de sommes dues.

11. Désistement et départ d'élève en cours d'année

Dans le cas où les parents retirent leur(s) enfant(s) du LFT, ils doivent faire parvenir **par écrit un avis de retrait** à Dominique Duthel, proviseur (proviseur@lft.ca). Ils s'engagent en outre à payer au Lycée les frais de scolarité selon le tableau suivant :

Avis de retrait reçu par l'établissement	Pourcentage non remboursable
Avant le 31 août 2010	10% du montant total des frais de scolarité
Du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2010	50% du montant total des frais de scolarité
Après le 31 décembre 2010	100% du montant total des frais de scolarité

Ces remboursements seront faits à l'ordre du signataire des chèques originaux.

12. Remboursement du dépôt

Ce dépôt ne portant pas intérêt sera remboursé au payeur original en juillet 2011. Toute somme due au Lycée sera retenue. Dans le cas d'un départ avant le 1^{er} janvier 2011, le dépôt sera remboursé dans les 2 mois suivant le départ de l'élève. Tout montant qui n'aurait pu être remboursé au payeur dans les deux ans suivant le départ de l'élève appartiendrait au Lycée.

13. Élèves en visite

Après accord préalable du chef d'établissement, le Lycée est heureux d'accueillir les anciens élèves et les amis d'élèves déjà inscrits dans l'établissement. Toute visite qui se prolonge au delà d'une journée sera facturée au tarif de 60 \$ par jour.